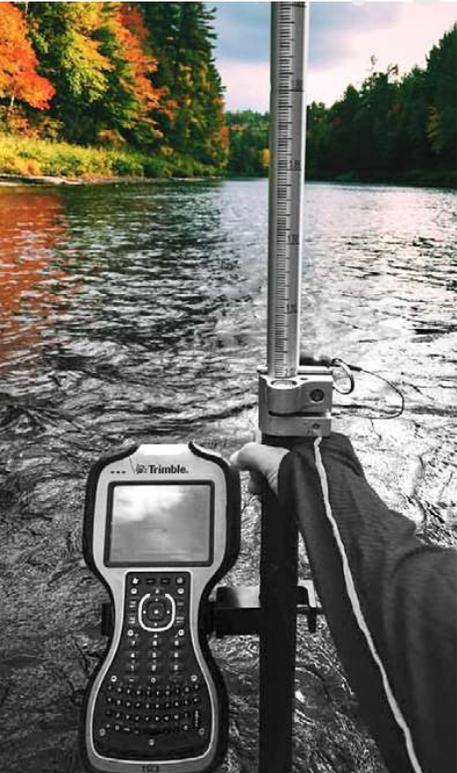


Persévérer



« La personne qui m'avait remplacé à mon ancien emploi ne leur offrait pas un service équivalent au mien. Des clients, ça n'appartient à personne. Ce sont eux qui décident avec qui ils veulent faire affaire. »

Après trois ans à avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête, le jour du procès arrive enfin. L'avocat de Jean-François demeure confiant : son client a toujours agi dans les règles de l'art. En fin du compte, 20 minutes avant le procès, l'ex-patron de Jean-François lui propose de régler la problématique hors cour.

« Finalement, tout cela s'est terminé à l'amiable, sans procès. »

Ce dénouement envoie un signal bien clair au nouvel entrepreneur : des épreuves, il y en aura d'autres, et l'abandon ne sera jamais une option.



Que l'aventure commence !

À l'été 2005, le père d'un bon ami de Jean-François, qui dirige une compagnie d'excavation, obtient le contrat de revitalisation des berges de la rivière Saint-Charles.

Il engage Techni-Arp afin de mener le travail d'arpentage.

« Mon cousin et moi, on en avait déjà plein les bras. Il fallait que j'embauche ! »

Ainsi, il sollicite Marc-André, qui rejoindra les rangs de l'entreprise avec sa copine. Pour offrir suffisamment d'espace à cette nouvelle équipe qui, d'ailleurs, ne cessera de croître au fil des années, Techni-Arp quitte le sous-sol de Jean-François. Ce dernier loue un local plus vaste pour mener les opérations de la compagnie et accueillir un nombre grandissant de contrats.

Projets

